



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 22593

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la question politique d'installation des jeunes agriculteurs. Alors même que les jeunes agriculteurs s'apprêtent à lancer le nouveau dispositif d'accompagnement des candidats à l'installation, le Gouvernement ne fait pas l'effort financier nécessaire au financement des prêts bonifiés. Pour l'année 2008, le montant des crédits de paiement s'avère déjà problématique, comme il l'a été en 2007 : des problèmes sont intervenus dans la gestion des prêts bonifiés, des problèmes de transition techniques et réglementaires, des retards de conventionnement État-banques, des attributions des crédits au compte-gouttes, et pour finir le constat déficit budgétaire de 20 millions d'euros au plan national, dont 6 millions d'euros en Haute-Garonne. Aujourd'hui, les jeunes agriculteurs sont inquiets car une installation est un investissement important, qui nécessite un accompagnement financier conséquent. Pour un jeune qui s'installe, la complémentarité DJA/prêts bonifiés est un mécanisme qui a montré toute son efficacité. Le budget 2008 affecté au financement des prêts bonifiés est en diminution de plus de trente millions d'euros par rapport à celui de 2007. Par ailleurs, les jeunes agriculteurs doivent faire face à l'augmentation des taux d'emprunt, ce qui rend encore plus difficile leur installation. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour qu'une solution conforme aux attentes de cette profession soit trouvée au plus vite.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les jeunes agriculteurs dans le cadre de leurs demandes d'aides à l'installation, et notamment de leurs demandes de prêts à moyen terme spéciaux destinés aux jeunes agriculteurs (prêts MTS-JA). En 2007, la hausse des taux bancaires a entraîné l'augmentation mécanique du coût de chaque prêt pour l'État et a accéléré la consommation des crédits budgétaires qui leur étaient réservés. Devant ces problèmes, l'État a fait un effort particulier. Des redéploiements budgétaires ont permis la déléation d'enveloppes supplémentaires en décembre 2007. Ces dernières déléations ont porté à plus de 81 millions d'euros les financements nationaux affectés aux prêts installations alors qu'ils ne dépassaient pas 60 millions pour l'année 2006. En tenant compte des crédits européens, près de 131 millions d'euros ont été attribués aux dossiers de prêts MTS-JA pour l'année 2007. En 2007, en prenant en compte l'ensemble des dispositifs d'aides à l'installation, plus de 350 millions d'euros auront globalement été consacrés à la transmission des exploitations agricoles à partir des crédits nationaux et européens. L'État a donc fait un effort considérable en faveur de l'installation en 2007. Les déficits observés dans certains départements ne proviennent en aucun cas d'une réduction des crédits mais bien d'une forte augmentation des besoins. Pour 2008, une évolution du dispositif des prêts MTS-JA a été mise en place par un arrêté du 7 mars 2008 publié au Journal officiel du 12 mars 2008. Cette évolution a notamment pour finalité d'éviter la création de « files d'attente » des demandes de prêts. Celle-ci a fait l'objet d'une large concertation notamment avec Jeunes Agriculteurs. Ainsi, les taux actuels des prêts bonifiés sont maintenus, mais l'aide perçue sous forme de bonification d'intérêt dont bénéficie le jeune agriculteur demandeur a été plafonnée à 11 800 euros en zone de plaine et à 22 000 euros en zone défavorisée. De plus, la durée bonifiée

de ces prêts passe de 12 ans à 7 ans en zone de plaine et de 15 ans à 9 ans en zone défavorisée. La loi de finances pour l'année 2008 prévoyait une enveloppe nationale de 67,7 millions d'euros pour le financement des prêts à l'installation, en progression de 6 % par rapport à l'enveloppe 2007. À cette augmentation initiale s'ajouteront des crédits supplémentaires qui porteront l'enveloppe totale, nationale et communautaire à hauteur de 130 millions d'euros. Les premières enveloppes, pour un montant total au niveau national de 105 millions d'euros, ont été notifiées dès l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'octroi des prêts à l'installation auprès des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche. La distribution des prêts MTS-JA a donc d'ores et déjà pu reprendre.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22593

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3911

Réponse publiée le : 24 juin 2008, page 5377